

# Conception des cases individuelles pour veaux d'élevage

Propositions pouvant répondre à la réglementation

décembre 2008

## FICHE TECHNIQUE

**Auteurs :** Jacques CHARLERY – Pôle Herbivores – Chambres d'agriculture de Bretagne  
Philippe BRIAND – Pôle Herbivores – Chambres d'agriculture de Bretagne  
Sébastien GUIOCHEAU – Chambre d'agriculture du Finistère  
Jean-Yves PORHIEL - Pôle Herbivores – Chambres d'agriculture de Bretagne

Synthèse réalisée pour le Comité Régional Bâtiment du GIE Lait Viande de Bretagne

### Problématique

Le logement des veaux est soumis à un cadre réglementaire bien précis. Dans les bâtiments existants des petits aménagements sont possibles. Par contre il faut tenir compte des éléments réglementaires au moment de la conception de nouveaux bâtiments.

En ce qui concerne le logement en cases individuelles, on trouve dans le commerce de nombreux modèles de tailles différentes et donc plus ou moins bien adaptés au bien-être des veaux. On trouvera ci-après des éléments de conception de ces cases pouvant répondre à la réglementation.



### Dimensions indicatives des cases en fonction de la taille du veau (âge maximum 8 semaines)

Âge du veau en semaines	Taille au garrot en cm taille indicative	Longueur du veau en cm taille indicative	Largeur indicative de la case en cm (= taille au garrot)	Longueur indicative de la case en cm (longueur x 1,1)
1	75	120	75	135
2	78	125	78	140
4	80	130	80	145
6	85	135	85	150
8	90	140	90	155



Il est très difficile de mesurer précisément la longueur d'un veau : suivant qu'il allonge ou non son cou on peut trouver une différence de près de 10%. Il faut donc rester prudent sur les mesures réalisées chez soi.

En pratique la plupart des cases commercialisées conviennent, sauf pour des veaux de grande taille qu'il faudra sortir alors avant 8 semaines.

### Matériaux

- Le plus isolant possible
- Lavable, désinfectable, non poreux
- Léger et démontable

#### Quelques solutions :

- Le PVC (en privilégiant les matériaux recyclés) ou le composite
- Le bois filmé (panneau de banches) ou traité (OSB, CTBX)



Document réalisé dans le cadre du Comité Régional Bâtiment par les Chambres d'Agriculture et le GIE Lait-Viande de Bretagne

## Conception des séparations

### Des cases ajourées

- Les cases doivent être ajourées pour permettre un contact entre les veaux, mais tout en les préservant au maximum des contagions.
- Une solution possible est de réserver un espace de 10 cm de hauteur à 90 cm du sol dans la séparation (contact physique et visuel possible tout en limitant les léchages, les tétés, et les contacts avec les déjections).
- La zone ajourée doit pouvoir être refermable pour isoler un veau malade.

### Des cases démontables

- Les cases doivent être démontables pour permettre le nettoyage, la désinfection et le vide sanitaire.

### Quelques solutions pour les séparations:

- Séparation bois, avec un jour de 10 cm muni d'un volet sur charnière.
- Lames de PVC (20 cm par exemple) empilées dans une glissière. Une découpe dans une des lames, ou bien des cales, permettent de réaliser le jour de 10 cm.

## Équipements

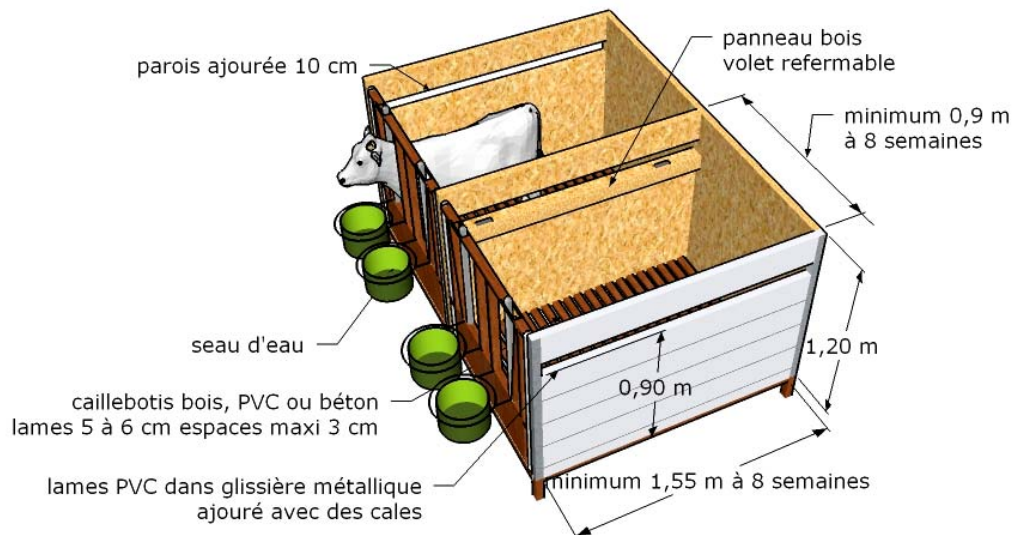
- 2 portes seaux (dont 1 pour l'eau) relevables pour faciliter la circulation dans les couloirs de service
- Caillebotis bois exotique label écologique béton ou PVC (lames de 5 à 6 cm espacées de 3 cm maximum)
- Portillon cornadis, ouvrant pour l'accès au veau
- Râtelier à foin de préférence à l'arrière de la case à hauteur du veau (à défaut de couloir arrière, à cheval sur la séparation de case)

## Disposition de la case

- Éloignée des parois froides du bâtiment ou prévoir une double peau à la paroi (doublage bois par exemple)
- Couloirs de service à l'avant et à l'arrière pour surveiller et alimenter
- Protection au dessus des cases pour éviter les retombées d'air froid (déflecteur aux entrées d'air ou panneau sur les cases par exemple).

### Quelques solutions pour l'assemblage :

- Assemblage par broches
- Empilement dans des glissières
- Poteaux support montés sur platines



Si le contact entre les veaux est trop important, le logement en cases individuelles ne répond plus à son objectif de séparation sanitaire et peut remettre en cause l'intérêt d'un tel mode de logement .

## Les éléments de conception réglementaires de la nurserie

### Conception générale à retenir pour les nurseries en élevage laitier

*(cette réglementation ne concerne pas les veaux maintenus auprès de leur mère pour allaitement et les élevages de moins de 6 veaux)*

**Les matériaux en contact avec les veaux sont non blessants, lavables et désinfectables**

**La ventilation permet de maintenir une ambiance saine sans poussière, sans humidité, et sans gaz toxiques**

**Le bâtiment est éclairé entre 9h00 et 17h00 minimum. On doit voir suffisamment pour inspecter les animaux (éclairage mobile accepté)**

### En cases individuelles :

**Aucun veau (mâle ou femelle) âgé de plus de 8 semaines ne doit se trouver en case individuelle.**

**Les parois des cases individuelles doivent être ajourées et permettre un contact visuel et tactile entre les veaux (sauf dans le cas particulier des animaux malades devant être isolés du reste du cheptel.**

**La largeur de la case doit être au moins égale à la taille au garrot du veau.**

**La longueur de la case doit être au moins égale à la longueur du veau multipliée par 1,1 (la longueur du veau se mesure de la pointe du nez jusqu'à la pointe des fesses).**

Décembre 2008

